

Bureau du 12 décembre 2005

Décision n° B-2005-3818

commune (s) : Fleurieu sur Saône

objet : **Acquisition d'une parcelle de terrain située à l'angle de la rue Contamine et de l'avenue Philibert Gaillard et appartenant à la SCI du Margueret**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Service de l'action foncière et immobilière - Subdivision nord

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 1 décembre 2005, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2005-2606 en date du 18 avril 2005, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Afin de permettre l'aménagement du carrefour à l'angle de la rue Contamine et de l'avenue Philibert Gaillard à Fleurieu sur Saône, la Communauté urbaine se propose d'acquérir une parcelle de terrain nu de 178 mètres carrés cadastrée sous le numéro 165 de la section AA.

Aux termes du compromis qui a été établi, la SCI du Margueret, propriétaire de ce terrain, consentirait à le céder à titre gratuit, en application des dispositions de l'arrêté de permis de construire n° 69 085 98 Z 0007 ;

Vu ledit compromis ;

DECIDE

1° - Approuve le compromis qui lui est soumis concernant l'acquisition d'une parcelle de terrain située à l'angle de la rue Contamine et de l'avenue Philibert Gaillard à Fleurieu sur Saône et appartenant à la SCI du Margueret.

2° - Autorise monsieur le président à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

3° - La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme individualisée n° 1065.

4° - Cette acquisition gratuite fera l'objet des mouvements comptables suivants :

- pour ordre, en dépenses : compte 211 200 - fonction 822 et en recettes : compte 132 800 - fonction 822 - exercice 2006,

- et en dépenses réelles : compte 211 200 - fonction 822 à hauteur de 600 € pour les frais d'actes notariés.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,